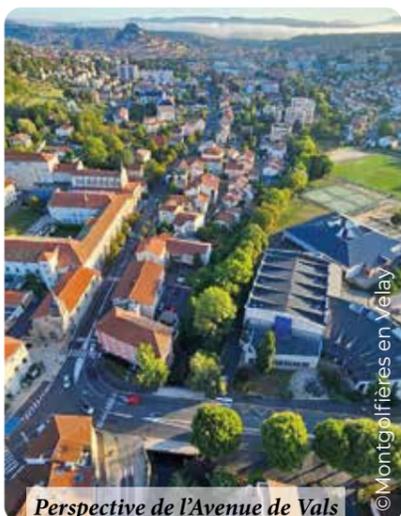


OCTOBRE 2023

#06

une ville avec vous **La chibottine** VALS-PRÈS-LE PUY



Sur la croisée des chemins

Notre belle commune est l'ouverture sud de la ville du Puy-en-Velay par les deux vallées du Dolaizon et du Riou ainsi que les plateaux d'Eycenac ou de la Sermone et de l'Avenue de Vals. Nous avons à cœur de garder ce respect du passé, cette ouverture quotidienne et cette vision de l'avenir.

L'implication des bénévoles pour le Trail de St Jacques a assuré le bon déroulement de cette grande manifestation à la fois sportive et humaine. Le Festi'Vals, traditionnellement à la date de la vogue, a comblé un public enthousiaste et nombreux pour partager des bons moments autour des contes, de la musique ou d'un repas.

La rentrée des classes a été marquée par une consolidation de l'école dans son rôle d'accueil, de bienveillance et d'éducation. Désormais, au sein de l'école d'application, la seule au niveau de la Haute-Loire, une unité d'accueil pour enfants présentant des troubles autistiques permet à ces élèves un enseignement adapté. En suivant le thème de la rentrée choisi par l'équipe enseignante, le « décollage » (avec l'installation d'une fusée à l'accueil) a été parfaitement réussi !

La réfection des voies communales poursuit son chemin. Les dégâts des inondations de juin 2020 sont complètement compensés.

Le centre tennistique a été inauguré ce qui constitue le départ du projet d'aménagement des Prés du Pont, centre historique de Vals, véritable cœur de vie valladier, accessible à toutes et tous.

Le souvenir des soldats a été honoré par l'entretien du carré militaire et par la réfection du Monument aux Morts, place du Monastère. C'est aussi cela « Vivre à Vals », avoir un respect et une volonté d'entretenir notre patrimoine et de pouvoir le partager avec le plus grand nombre possible.

Certains actes d'incivilités nous laissent démunis face à des comportements isolés négatifs pour la collectivité.

Les projets poursuivent leurs chemins. Certains sont déjà bien engagés comme la future rénovation des vestiaires et du terrain de foot, le PUP St Benoît et les pistes cyclables. D'autres projets, à l'instar du réseau de chaleur bois, sont en phase d'étude avec de nombreuses options encore possibles.

Nous avons poursuivi les rencontres avec vous lors des réunions publiques de quartiers, au cours desquelles les échanges nous ont permis soit de valider nos choix, soit de faire évoluer notre perception et de réorienter nos décisions.

Tout cela laisse envisager de belles perspectives pour l'année 2024 et je souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année. Je vous invite à nous rencontrer au gré du marché dominical ou de Noël.

Laurent BERNARD, Maire

Mairie de Vals-près-Le-Puy

2 Place du Monastère

43750 Vals-près-Le Puy

Tél. 04 71 05 77 77

email : mairie@valspreslepuy.fr

www.valspreslepuy.fr



Retrouvez-nous sur





PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : NOUVEAU SERVICE GRATUIT PROPOSÉ AUX FAMILLES



✓ Depuis le mois de septembre, le Département propose des consultations assurées par une infirmière puéricultrice, au 2^e étage de la mairie (accessible par ascenseur), les 2^e et 4^e mardis

matin du mois de 9h à 11h sur rendez-vous au 04 71 07 44 32.

Ce service propose aux familles un accompagnement médico-social pour les femmes enceintes et les enfants de moins de six ans.

Informations des futurs parents, surveillance de la femme enceinte, consultations médicales, consultation de puéricultrice, bilans de santé, sont autant de services proposés gratuitement aux familles.



CAMPAGNE D'ADRESSAGE



✓ La procédure d'adressage, malgré sa longueur et sa complexité, approche de son terme, avec une estimation de finalisation prévue pour cet hiver.

La transmission des données à la Base Adresse Nationale (BAN), qui permettra la mise en service des nouvelles adresses, est attendue en début de l'année prochaine.

Les certificats d'adressage ainsi que les plaques de numéros seront remis aux résidents en février 2024, marquant ainsi la conclusion de ce projet d'importance cruciale pour la collectivité.

Décollage à l'école de Vals : 3, 2, 1, c'est la rentrée !

La municipalité présente lors de la rentrée a souhaité une bonne reprise à tous et la bienvenue aux nouveaux élèves.

L'équipe municipale remercie l'implication des services techniques et des services de proximité pour la préparation et l'entretien des locaux durant les vacances d'été afin d'offrir, pour tous, un cadre agréable.

Quelques infos pour cette rentrée 2023-2024 :

- ✓ 186 élèves sur l'école
- ✓ 10 classes (dont 4 en maternelle et 6 en élémentaire dont une classe ULIS et une classe UEEA*)
- ✓ Des bénévoles associatifs (APE La fontaine, Médiathèque Municipale, PAJE)
- ✓ Des professionnels de santé (Orthophonistes, Kinésithérapeutes, Psychologues)
- ✓ De nombreuses personnes participant quotidiennement à la vie de l'école (enseignants, personnel communal, apprenti, service civique, éducateur, personnel de l'ADAPEI, Elus, parents)

*unités d'enseignement élémentaire autisme.



Accueil d'élèves autistes : l'école inclusive est une réalité à Vals-près-Le Puy

Les enfants atteints de troubles autistiques ont toute leur place à l'école. A Vals, 5 d'entre eux peuvent désormais s'épanouir au sein de la classe UEEA, comme ceux du dispositif ULIS, présent depuis plusieurs années.

Cette rentrée fut marquée par la visite de Monsieur le Préfet et de ses services, de l'Inspecteur de circonscription, de l'Inspecteur de l'enseignement spécialisé qui ont tous salué ce beau travail.

La municipalité de Vals, l'ADAPEI 43, les services de l'Education Nationale ont œuvré ensemble pendant plusieurs mois pour apporter le meilleur accueil à ces 5 enfants.

Une salle a été réaménagée pour eux. Une attention particulière a été portée sur l'isolation, le choix des couleurs et du mobilier afin de ne pas perturber les enfants atteints d'hypersensibilité sensorielle.

Nous sommes « fiers » de pouvoir accueillir cette nouvelle unité d'enseignement et nous remercions toutes les personnes impliquées dans ce projet.



Cérémonie commémorative du 11 Novembre



À l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 Novembre 1918, Monsieur Laurent BERNARD, Maire et le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy, vous invitent le **Samedi 11 novembre 2023 à 10h00** au Carré Militaire du cimetière de Vals-près-Le Puy

En présence d'un piquet d'honneur de soldats du 28^e RT et de l'Harmonie des Arts.

Déroulé de la cérémonie :

- 1^{er} temps au Carré Militaire du Cimetière de Vals (Inauguration d'une plaque d'information, mise en avant de la réfection des tombes, dépôts des gerbes).
- 2^e temps au Monument aux Morts, parvis de l'Hôtel de Ville (Inauguration du Coq, lectures officielles et dépôts de gerbes).
- Un verre de l'amitié et buffet clôtureront cette cérémonie, en salle du Conseil Municipal.

Les diverses associations et sociétés locales, les écoles et la population sont invitées à participer à cette cérémonie.



Votre restaurant à Vals-Près le Puy





Recensement de la population 2024
www.le-recensement-et-moi.fr

✓ **En 2024, la commune de Vals-près-Le Puy est concernée par le recensement obligatoire de ses habitants**

Vals-près-Le Puy réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements...

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 04 71 05 77 77.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



Festi'Vals 2023

Au cours du dernier week-end d'août s'est déroulé le Festi'Vals des Chibottes, un événement devenu incontournable.

La soirée d'ouverture, le vendredi soir, a été l'occasion de se réunir et de partager un moment convivial. L'Union Sportive de Vals a tenu la buvette tandis que les comités des fêtes et de jumelage ont cuisiné et servi une délicieuse soupe aux cailloux qui a ravi les papilles des convives.

La soirée a également été marquée par la musique traditionnelle de l'association « Croque Meitat ». Les participants ont pu découvrir les rues de Vals lors de la retraite aux flambeaux au son rythmé de la fanfare « La Mi Brivois ». Une ambiance chaleureuse et festive régnait dans les rues.

Pour clôturer cette soirée, le groupe « Horizon musique » a enflammé la scène et fait danser les festivaliers dans la joie et la bonne humeur.



Le lendemain, en raison de la pluie, le Festi'Vals s'est déroulé au sein du Préau, Rue Danton.

Les visiteurs étaient au rendez-vous de midi pour le repas proposé par l'association des Vignerons de Vals, animé par la musique entraînante du groupe « Gratouille ».

Malgré l'absence des ânes de la ferme Broussânes, les enfants et les grands ont pu profiter des contes de la compagnie « Konsl'Diz », des spectacles de marionnettes, des danses du groupe « vikings féériques » et de différents ateliers tenus par « Las Fades ».



Un clown magicien a émerveillé petits et grands avec ses tours de magie. Les visiteurs ont passé un agréable moment, profitant de la convivialité du Festi'Vals, de la buvette des Vignerons, proposant également crêpes et pâtisseries.



L'univers féérique du Festi'Vals a été transporté de la vallée des chibottes au Préau grâce à la décoration réalisée par « Las Fades ».

Le spectacle de danse intitulé « Bobby et Bilbo », de la compagnie « Envol d'Esperluettes » a clôturé le festival.

Un grand merci à tous nos sponsors, les associations, les bénévoles et les services qui ont participé au succès de cet événement.

Vivement l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus magique !



DONNER DE L'ÉLAN À CEUX QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

Les offres proposées par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur, sont soumises à conditions et accordées sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
07/2020 - H51024 - Édité par Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège Social : 94 rue Bergson B.P. 524 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 R.C.S. Saint-Etienne. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurances sous le n° 07 023 097. Crédit photo : Getty Images

Les travaux sur la commune

La réalisation de travaux d'entretien et de réfection tout au long de l'année par la commune, témoigne de l'engagement à maintenir un environnement de qualité pour les Valladiers. Ces interventions régulières permettent également de prévenir d'éventuels problèmes et de garantir la sécurité des infrastructures de la commune.

Chemin de la Girette

■ Nature des travaux : reprise de la couche de roulement réalisée en entreprise (BROC), les préparations sont réalisées en régie (curage fossé, reprofilage et ancrages)

■ Coût (uniquement entreprise) : 24 000,00 € TTC

TRAVAUX EN COURS >>



Impasse des Tourterelles (Impasse Avenue de Vals) (Dénomination non actée à ce jour)

■ Nature des travaux : reprise de la couche de roulement en entreprise (BROC), les préparations sont réalisées en régie (travaux sur le réseau d'eaux pluviales), reprise de l'éclairage public.

Travaux financés conjointement avec les propriétaires de l'impasse.

■ Coût (uniquement entreprise) : 12 972,00 € TTC (uniquement partie publique).



Pontage de fissures : coût des travaux : 32 000,00 € TTC.



Route de Pranlary

Rénovation de la voirie suite aux dégâts inondation.



Rénovation éclairage public

L'entreprise EGEV réalise des travaux de rénovation d'éclairage public sur la commune.



Espace réservé à l'opposition

Un projet de chaudière bois et Vals pourrait s'enflammer !

Aujourd'hui, nous sommes préoccupés par un projet de chaudière bois (urbaine et collective) qui nous a été présenté en Conseil Municipal le 26/04/2023 par le cabinet KAIROS.

Il nous a été indiqué que cette installation servirait aux collectivités : parc public et privé (formé de quelques copropriétés ciblées, Mairie, Urssaf, Foyer St Dominique, Inspection académique, ISVT), mais le particulier en maison individuelle ne pourra y prétendre, contrairement à ce que laissait entendre l'article de l'Echo des Chibottes de juin 2023, ce qui au final est fort dommageable !

L'emplacement proposé lors du Conseil Municipal se situe à proximité de l'ancien dépôt Aulagnier (avenue des Droits de l'Homme,) à quelques mètres du lotissement des Moulins, sans que les riverains aient connaissance de ce projet.

Il s'agit d'une véritable pollution visuelle pour cette vallée classée avec une cheminée de plus de 15 mètres de haut et les fumées qui en découleront, le tout visible du Carmel, de la Sermone, de la falaise et aussi de la vallée du Dolaizon.

Quelle belle liaison entre le centre bourg et le parc des Chibottes tant mis en avant ces dernières années !

Durant ce conseil municipal, l'opposition a soumis l'idée d'une installation coté zone de CHIREL qui serait plus compatible avec l'environnement commercial du quartier.

Alors pourquoi imposer cette installation aux riverains, alors qu'elle pourrait être intégrée au projet Saint Benoit laissant ainsi à chacun le choix de s'installer par la suite en toute connaissance de cause.

Sans parler des dégâts qui seront inévitablement causés par les travaux sur les voiries déjà existantes, alors que sur St Benoit, tout est à créer.

De plus, en termes de rentabilité, quel recul avons-nous pour certifier que le prix du bois à l'image des granulés ne sera pas multiplié par 3 ou 4 d'ici quelques mois ?

Le tout pour un investissement global important pour notre collectivité malgré une prise en charge par un concessionnaire qui répercutera bien entendu ce coût sur la vente aux utilisateurs.

Au terme des 25 ans de fonctionnement qu'advient-il de cet équipement, sera-t-il toujours aux normes et fonctionnel quid de la charge pour la commune ?

Ce projet peut être intéressant, mais il nécessite une réflexion plus globale : Projet / Emplacement / Voiries / Bénéficiaires.

Le 21/09/2023

Karine REYNAUD, Myriam LIAUTAUD,
Christian BOURDIOL et Philippe JOUJON
entendonsvals@gmail.com



Projet Réseau de chaleur

✓ Concernant le projet de chauffage collectif, parfois mal compris en tant que simple chaudière municipale, des clarifications sont nécessaires. Une étude de faisabilité, financée par l'Agglomération du Puy-en-Velay à notre initiative, a examiné divers emplacements possibles pour la source de chaleur au bois. Pour l'instant, il s'agit d'une réflexion en cours. L'investissement initial est pris en charge par le délégataire dans le cadre d'une délégation de service public, et les coûts seront étalés sur une période de 20 ans en fonction de la consommation des utilisateurs privés et publics.

Il est crucial de souligner que, étant donné la part relative de l'investissement dans le coût du bois par rapport aux énergies fossiles, il est moins vulnérable aux fluctuations de prix. Actuellement, seule l'étude de faisabilité est en cours et une consultation des parties prenantes et des riverains est envisagée si nous progressons dans la réflexion. Nous sommes convaincus que ce projet est en phase avec les préoccupations actuelles concernant l'environnement et l'énergie, tandis que l'investissement dans les énergies fossiles devient de plus en plus difficile à justifier.

En conclusion, le dialogue ouvert et la collaboration entre toutes les parties prenantes restent essentiels pour déterminer la meilleure voie à suivre pour notre ville. Malgré les controverses, nous avons l'opportunité de contribuer de manière positive en alignant nos objectifs sur les enjeux environnementaux et énergétiques contemporains.

EXCEPTO
agence de communication

GRAPHISME / IMPRESSION / EDITION
OBJETS PUBLICITAIRES / ÉVÉNEMENTIEL

www.excepto.fr

Le Puy en Velay - Tél : 04 71 09 77 85
Aubière - Tél : 04 73 44 45 00

Un œil sur votre communication

Le vivre ensemble

Nous vivons dans une ville tranquille. La délinquance reste modérée. Cependant, elle ne doit pas être négligée et certaines déconvenues peuvent être évitées :

✓ **Ne jamais donner suite à un mail, sms, ou appel téléphonique**



demandant vos coordonnées bancaires.



✓ **Veiller à bien fermer votre domicile** même pour une absence très courte, il en est de même pour les véhicules (ne laissez pas à la vue des objets de valeurs).

✓ **Les rodéos urbains** : ne cherchez pas à intervenir car vous vous mettez en danger. Relevez le numéro de plaque (si présente) ou tout autre moyen d'identification (type véhicule, marque, couleur, etc.). Prévenez la police au 17.

✓ **Pour le bruit** : veiller au respect des autres.

- Dans le cadre d'activité professionnelle (sauf dérogation en cas d'urgence), pas de gêne auditive les dimanches et jours fériés ainsi qu'en semaine entre 20h et 7h.

- Pour les travaux de bricolage/jardinage, respectez ces horaires :



• de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi,
• de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
• de 10h à 12h dimanches et jours fériés.

✓ **Les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'espace public, ils peuvent présenter un danger en échappant à la vigilance de l'accompagnant, de plus certaines personnes craignent les chiens.



Leurs déjections doivent être ramassées par la personne accompagnant l'animal.

✓ **Les poubelles domestiques ou collectives** ne doivent pas encombrer le bon usage des trottoirs après la collecte. Elles doivent normalement être sorties le matin avant la collecte et rangées aussitôt après.



✓ **Les voitures doivent stationner aux emplacements marqués au sol** et ne doivent pas rester à la même place plus d'une semaine (mise en fourrière).

Le stationnement est interdit sur les trottoirs, passages piétons, places pour handicapés (pour celles-ci il faut être muni d'une Carte Mobilité Inclusion CMI Stationnement bien spécifique). En cas d'infraction : amende de 135 €.



Pour information :

La carte CMI stationnement : Il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2017 la CMI remplace la carte d'invalidité, la carte de priorité pour personne handicapée et la carte de stationnement handicapé. Elle est attribuée à ceux dont le handicap :

- réduit de manière importante et durable la possibilité de se déplacer à pied,
- nécessite la présence d'une tierce personne pour les aider dans leurs déplacements.

Quoi qu'il en soit en toutes occasions restons courtois.

Entretien des berges

✓ **Les obligations légales concernant l'entretien des cours d'eau sont définies :**

les riverains doivent veiller à maintenir ces écosystèmes en bon état. Cependant, nous constatons un relâchement inquiétant dans plusieurs parties de notre commune. Il est essentiel de rappeler que chaque riverain détient la propriété jusqu'à la moitié du cours d'eau qui borde sa propriété.

Malheureusement et malgré les rappels adressés à quelques riverains, le non-respect de ces obligations persiste. Dans ce contexte, les autorités compétentes seront contraintes d'envoyer des courriers de mise en demeure pour rappeler les devoirs légaux. Cette

démarche regrettable pourrait déboucher sur des mesures coercitives si l'entretien requis n'était pas effectué.

Il est primordial de souligner que le respect de ces obligations ne contribue pas seulement à la préservation de nos cours d'eau, mais également à la protection de la sécurité des habitants de la commune.

Chers riverains, en tant que gardiens de ces précieux cours d'eau, il est de notre devoir de prendre des mesures proactives pour leur bien-être et pour notre propre sécurité. Agissons ensemble dès maintenant pour préserver ces trésors naturels qui nous entourent.

une ville avec VOUS
La chibottine
VALS-PRÈS-LE-PUY

Mairie de Vals-près-Le Puy

Directeur de la publication : Laurent Bernard · Rédaction & diffusion : Mairie de de Vals-près-Le-Puy, Tél. 04 71 05 77 77

Conception et maquette : Agence Excepto, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy-en-Velay, Tél. 04 71 09 77 85

Photos : Mairie · Imprimé sur papier nautilus 100 % recyclé.